

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

27.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la "Montreal Light, Heat & Power Co.", d'ériger un poteau dans la rue Bleury.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

INTERPELLATIONS.

28.—Certaine question est posée au Bureau des Commissaires, avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'obtenir certaines explications au sujet des mots suivants:

"Terrain requis... \$6,000, part de la Cité", qui apparaissent dans un rapport au Conseil, ce jour, demandant un crédit de \$1,026,850 pour la construction d'égouts.

MOTIONS.

29.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: De prier le Greffier de la Cité de faire rapport au Conseil sur le nom officiel donné à l'origine, à l'employé chargé de la surveillance générale de l'Île Sainte-Hélène.

30.—Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit autorisé de demander à la Compagnie des Tramways d'établir un arrêt de tramways sur la rue Saint-Denis, à mi-chemin, entre les rues Bellechasse et Beaubien.

31.—M. l'éch. PAUZE, appuyé par M. l'éch. CHARTREND,

Propose: Que dorénavant, les représentants de la presse seulement, soient admis dans la tribune des journalistes, Salle du Conseil, et que, à cet effet, les personnes qui désirent occuper un siège dans cette tribune, devront montrer au constable de service à l'entrée, une carte d'identification et d'autorisation, signée par le Directeur du journal qu'elles représentent.

M. l'échevin L. A. Lapointe s'oppose à l'étude de ladite motion à la présente assemblée, et l'on consent à ce qu'elle soit considérée comme avis de motion.

AVIS DE MOTIONS.

32.—De M. l'échevin Mayrand, à l'effet d'amender le Règlement No 260, re édifices sur l'avenue de Lorimier.

33.—De M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'établir un tarif pour les fiacres automobiles, etc.

ORDRE DU JOUR.

34.—Etant lu l'ordre du jour pour étudier en 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures, un règlement amendant le Règlement No 321, intitulé "Règlement concernant la construction des édifices sur la rue Cherrier",

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

A ce sujet, soumis et lu (a) une communication du Département en Loi au sujet dudit projet d'amendement; (b) une requête des contribuables de la rue Cherrier, protestant contre ledit projet d'amendement, lesquelles dites communication et requête sont déposées aux archives.

M. l'éch. MAYRAND, appuyé par M. l'éch. BOYD,

Propose: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

27.—From Board of Commissioners, to allow the Montreal Light, Heat & Power Co. to erect a pole in Bleury street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

QUESTION.

28.—A certain question was put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by Ald. L. A. Lapointe for certain explanations concerning the entry "Terrain requis, \$60,000, part de la Cité", in report of Board of Commissioners presented to Council this day for an appropriation of \$1,026,850 for the construction of sewers.

MOTIONS.

29.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to report to Council upon the official designation conferred originally upon the official entrusted with the general superintendence of St. Helen's Island.

30.—On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. BAS-TIEN, it was

Resolved: That the City Clerk be authorized to request the Montreal Tramways Co., to establish a car-stop on St. Denis Street, midway between Bellechasse and Beaubien streets.

31.—Ald. PAUZE moved, seconded by Ald. CHARTREND,

That, in future, only the representatives of the press be admitted to the press gallery of the City Council and that, with this object in view, the persons desiring to occupy a seat therein shall be held to show to the constable on duty at the entrance, an identification and authorization card signed by the Editor of the newspaper they represent.

Alderman L. A. Lapointe objected to the consideration of said motion at the present meeting and the same was allowed to stand as a notice of motion.

NOTICES OF MOTIONS.

32.—By Alderman Mayrand, to amend By-law No. 260, re buildings on de Lorimier Avenue.

33.—By Alderman L. A. Lapointe, to establish a tariff for taxicabs, etc.

ORDER OF THE DAY.

34.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 321 entitled "By-law concerning the erection of buildings on Cherrier Street".

Said by-law was accordingly read a first time.

In this connection, submitted and read (a) communication from Law Department, annexed said proposed amendment, (b) petition from ratepayers, Cherrier Street, protesting against said proposed amendment, which said communication and petition were filed of record.

Ald. MAYRAND moved seconded by Ald. BOYD,

That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

Said motion being put, the same was adopted and